



Regulariser son enfant venu de turquie.

Par **EMIR**, le **25/06/2008** à **02:46**

Bonjour, je suis [s]divorcé [/s]et suis arrivé en France ayant obtenu un titre de travaille pour un emploi (CDI) en France en janvier 2008.

Ma femme était en France depuis 3 ans, elle est arrivé avec mon fils qui a maintenant 9 ans avec un visa touristique. A présent elle n'a plus de titre de séjour valable.

Je voudrais obtenir la garde de mon fils et qu'il puisse être régularisé sachant qu'il est scolarisé depuis son entrée en France.

- 1) Comment pourrais-je en faire la demande.
 - 2) Y-a-t-il un risque pour mon titre de séjour de travail.
- Je vous remercie de votre réponse.